

Mattaincourt est un petit bourg implanté de part et d'autre d'une route départementale. La densité du bâti et des réseaux souterrains, la rareté des ouvertures visuelles sur la campagne, ainsi que le caractère très minéral des revêtements de sol donnent à l'espace public une identité urbaine forte, accentuée par la basilique Saint-Pierre-Fourier au centre de la traverse. Outre la requalification de la voie et de ses abords immédiats, le projet intègre l'embellissement de certains espaces publics situés en second plan. Il valorise ainsi au pied de la basilique un espace traversant par la requalification de la place Marchal d'un côté de la voie et la réhabilitation en marché couvert d'une ancienne ferme en retrait du front bâti de l'autre. De natures différentes, ces deux réalisations résultent d'une même réflexion globale.

Mattaincourt

Requalification de la traverse du bourg



Vue transversale depuis la place Marchal vers la nouvelle Halle

Le parvis de la Halle du marché couvert ainsi que la place Marchal mettent en valeur l'espace public pour les piétons, au-delà de l'aménagement pour les voitures : conservation du marronnier d'Inde existant, plantation de vivaces, installation de bancs publics, etc...

 **Plan du projet**



Plan masse du projet (phase d'étude)

Eliane Houillon
Paysagiste O.P.L.D



0 50 m





Avant l'aménagement



La vieille ferme avant sa réhabilitation en marché couvert
vue depuis la place Marchal

Après l'aménagement



La place Marchal après travaux : mise en valeur du Monument aux Morts



La halle après transformation : mise en œuvre d'un espace public piéton de part et d'autre de la rue

En 2010, la municipalité de Mattaincourt vous choisit pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traverse. Quelles motivations vous avaient incitée à faire candidature ?

L'atelier de paysage a été recruté à l'issue d'une consultation engagée par la commune avec l'appui du CAUE. Cette consultation comprenait deux lots : un premier lot pour la transformation d'une ancienne ferme en halle et un second lot concernant l'aménagement de la traverse. Relativement singulière, la procédure reflétait une volonté d'engager un projet global d'aménagement du centre-bourg et la démarche de la commune nous a spontanément intéressés. Elle témoignait également des réflexions qui avaient été conduites en amont avec le CAUE : mise en valeur du vis-à-vis Basilique-Halle, usages, stratégie en matière de stationnement. Ainsi, l'approche urbaine établissait le principe d'étendre le parking à l'arrière de La Poste. Ce qui nous a permis de supprimer des places de stationnement dans la traverse au profit des trottoirs et des espaces à l'avant des équipements publics.

Votre atelier travaille régulièrement sur ces thématiques ?

Nous avons réalisé plusieurs aménagements de traverses. Ces projets sont souvent abordés par les élus sous l'angle de la sécurité, du stationnement, de l'accessibilité, des liaisons piétonnes, etc... Des préoccupations légitimes auxquelles nous nous devons de répondre en premier lieu ! Notre rôle est toutefois d'aller au-delà des demandes car un projet n'est pas une juxtaposition de solutions mais un tout avec un fil conducteur, un parti d'aménagement... Nous sommes attachés au patrimoine et à la dimension durable des projets. Dans nos propositions, nous nous imposons de faire ressortir le caractère du lieu et d'adapter les choix aux moyens dont la commune dispose pour entretenir ses espaces publics. Au final, on doit pouvoir lire les lieux aménagés sous plusieurs angles : celui du promeneur, celui du spécialiste, celui de l'automobiliste et surtout celui de l'usager... L'important est d'être à l'écoute et de construire une histoire ensemble !

Dans cette perspective, le CAUE peut être utile ?

Par ses missions, le CAUE assure un travail de pionnier. Il ouvre les réflexions et incite utilement au questionnement. A Mattaincourt, les attentes de la commune figuraient dans un cahier des charges qui nous a été communiqué lors de la procédure de consultation visant au choix du maître d'œuvre. Les études préalables sont de bonnes bases pour intervenir sur un projet. Le CAUE fait également du lien entre l'élu et le concepteur professionnel, introduisant notre manière de travailler, expliquant le vocabulaire que nous employons.

Chacun de vos projets est particulier ?

Chaque projet se construit à partir de deux ou trois idées fortes qu'il convient de conserver jusqu'au bout ! De la conception à la réalisation, le maître d'œuvre garantit la cohérence de l'aménagement, notamment dans le temps. Car un projet, depuis les premières réflexions jusqu'à la fin de chantier, peut s'échelonner sur plusieurs années. Il est le résultat d'un travail d'équipe : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises... Chaque projet est une aventure qu'il nous faut gérer.

Votre atelier est installé dans les Vosges. Quelle est son activité principale ?

J'ai commencé dans les années 1990. Nous avons intégré nos locaux actuels situés au cœur d'Epinal en 1996. Nous travaillons dans tout le Grand Est, principalement en maîtrise d'œuvre, pour des projets urbains, des projets de parcs ou jardins, des projets d'aménagement de petits villages. Dans les communes rurales, le contact direct me convient bien ! En tant que concepteur nous faisons parfois peur, notamment au sujet du coût des propositions d'aménagement ! Mais dans les faits, nous savons proposer des stratégies pour respecter les budgets, des choix visant à dépenser là où il faut, comme il faut... Donc à dépenser intelligemment !

Toutes ces réflexions demandent du temps ?

Laisser mûrir un projet est souvent fort utile. Dès les phases préalables, le CAUE invite à la réflexion et incite à prendre le temps nécessaire avant la prise de décision. Faire partager un aménagement demande des échanges au sein de l'équipe municipale, de la concertation auprès des habitants, des riverains... Avec le conseil du CAUE, les délais sont généralement bien appréhendés et permettent de mener des réflexions à même de répondre aux enjeux...

Opération :	Requalification de la traverse du bourg
Maîtrise d'ouvrage :	Commune de Mattaincourt - (874 habitants en 2012) / Conseil Départemental des Vosges
Maîtrise d'œuvre :	Atelier de paysage E. Houillon, paysagiste concepteur (mandataire) / Géodatis, Géomètres Experts - BETG
Chronologie :	juin 2010 : choix du maître d'œuvre - 2014 : début du chantier - 2015 : réception des travaux
Coût de l'opération :	1 310 000 € HT, voirie comprise
Intervention CAUE :	Étude préalable et accompagnement dans la démarche de recrutement d'un maître d'œuvre - A. TOUSSAINT - V. AGUSTI - août 2008